



COMPTE RENDU de la réunion du comité social d'administration local - Formation spécialisée (CSAL-FS) du 07/04/2023

Les représentants de la CGT lisent une déclaration liminaire disponible [ICI](#)

Observations des syndicats :

- la direction n'a toujours pas procédé à certaines corrections demandées des PV de compte-rendu des instances antérieures. Mme PERNOT signale que désormais, dans la nouvelle instance CSAL-FS, c'est à la direction d'assurer le secrétariat des séances et propose d'établir un relevé des décisions avec suivi qui sera transmis sur les boîtes mails des syndicats.
- Les représentants de la CGT demandent que les PV de compte rendus des instances de CSAL-FS soient également disponibles sur Ulysse 47. Accord de Mme PERNOT.

Point 1 – Présentation de la note d'orientations ministérielles

Monsieur ESPINAT (Inspecteur Santé Sécurité au Travail) indique que :

- le règlement intérieur de la nouvelle instance CSA-FL n'est toujours pas rédigé car c'est la DGAFP qui en est chargée et non la DGFiP, ce qui explique le retard actuel (d'autant plus que le Conseil d'État a dû intervenir à plusieurs reprises sur certains articles). Il devrait cependant être finalisé pour la fin du premier semestre 2023 et soumis à l'avis de la FS ministérielle. Pour le moment, il est demandé aux Formations Spécialisées de fonctionner en respectant les décisions du décret CSA.

- Il n'y a désormais qu'une seule instance fusionnée CSAL + FS avec le même nombre d'acteurs spécialisés (Médecin, ISST et Assistant de Service Social) et le dialogue pourra être maintenu avec les mêmes capacités d'intervention autour de 3 enveloppes budgétaires dont 2 concerneront le niveau local (Enveloppe locale de 37.001 € en fonction du nombre d'agents de la DDFIP 47 pour les projets d'aménagements divers en faveur des agents et l'enveloppe mutualisée régionale de 6.916€ pour les actions de formation). Il est précisé que si l'enveloppe locale peut être en partie utilisée pour financer des actions de formation, l'inverse ne sera pas possible.

- La direction est également chargée de développer une approche organisationnelle du télétravail par une démarche participative des agents au travers d'ateliers animés par leur encadrant mais toujours à partir des lignes directrices fixées par le ministère.

Interventions des représentants de la CGT :

- de tels ateliers risquent d'imposer un faux dialogue entre les agents et leur encadrant (risque de retenue face à la hiérarchie). Demande à l'ISST de préciser la place des organes représentatifs du personnel dans ce nouveau dispositif. Pour M. ESPINAT, les OS auront vocation à intervenir dans le seul cadre des CSAL-FS et ces sujets pourront y être abordés.
- Il est aussi demandé à Mme PERNOT si elle dispose de marges de manœuvre au niveau local pour atténuer certaines lignes directrices du ministère afin de les adapter à la spécificité du département. Mme PERNOT indique qu'il n'est prévu aucune marge de manœuvre en matière réglementaire. Elle reconnaît cependant la qualité et l'utilité du travail préalable de la CGT FINANCES 47 sur le sujet et indique que ce dernier devrait l'aider à orienter le travail des ateliers. Mme PERNOT propose par ailleurs de convoquer une prochaine CSAL-FS dédiée au télétravail.

- Pour certains agents, ce sera au médecin du travail de préconiser le nombre de jours de télétravail.

Intervention des représentants de la CGT : est-il envisageable de doter certains agents de filtres écrans pour les lumières bleues. M. ESPINAT indique qu'il en sera question dans un autre CSAL-FS dédié à la problématique de la luminosité dans les espaces de travail.

Point 2 – Budget enveloppe locale : premières actions, provisionnement aménagements de poste (vote)

LES INFOS :

- Absence d'informations précises sur le budget à voter et choix préalable de vos représentants de la CGT de s'abstenir lors du vote de l'enveloppe locale.
- Ghislaine ROMAGNOLI présente cependant des factures établies auprès de certains fournisseurs de bras support écrans qu'il convient de régler.
- Intervention d'un syndicat qui évoque le manque d'information préalable compliquant le vote du budget et s'oppose à la convocation d'un groupe de travail sur le budget qui prendrait trop de temps et demande une suspension de séance afin de se concerter sur sa décision de vote.

LES DÉBATS :

- **Vote : POUR** les budgets de 5.040,22 € pour la fourniture de 25 bras supports écrans et les 7000 € complémentaires pour l'aménagement (pour les agents RQTH) de divers postes. Il est cependant demandé à la Présidente de produire une annotation au PV afin d'éviter de nous mettre une fois de plus devant le fait accompli (avant VOTE).

- Il est également prévu de commander des casques-gamer JBL (casques avec micro) d'une valeur unitaire de 20 € TTC pour équiper certains services comme le SIP,SGC, SDIF ...

Les représentants de la CGT demandent à ne pas oublier les agents du SDIF qui ont reçu au lieu et place de casques-micro des micro-casques appelés communément oreillettes. M. PERNOT indique que des oreillettes lui semblaient suffisantes mais indique que le service sera prochainement équipé de ces nouveaux casques-gamer si le budget le permet.

Une réclamation est faite concernant une priorité d'équipement en casques- micro pour les participants volontaires à la campagne IR. Accord de Mme PERNOT.

Point 3 – Budget enveloppe mutualisée de formations : présentation du catalogue (vote)

En raison du refus de participer à un groupe de travail spécifique afin d'établir les formations à conserver au catalogue pour 2023, ces dernières font l'objet d'un vote en fonction des possibilités proposées.

A la demande des représentants du personnel que la formation « Comment déceler le harcèlement » soit prévue sur le prochain catalogue. Mme MORIN, APMP (Animatrice de la Politique Ministérielle de Prévention) indique que cette formation, jusqu'à présent réservée aux représentants du personnel, pourrait effectivement être ajoutée au catalogue :

Formation Premiers Secours, Sauveteur secouriste au Travail, Risque incendie-évacuation, Prévention des risques routiers, Risques canins, Canalisation des égos et apaisement des conflits, Prévenir les risques psycho-sociaux, Sophrologie et Travail sur écran (gestes et postures).

VOTE : CGT 2 POUR et une abstention Prévention risques routiers ET 3 abstentions Risques canins

Les représentants de la CGT demandent si les formations Massage assis et Yogas des yeux pouvaient perdurer en 2023 : A voir en fonction du budget disponible

Point 4 – Examen des fiches REGISTRE SANTE SECURITE AU TRAVAIL

Intervention des représentants de la CGT : Pas moins que 8 fiches de signalement, du jamais vu jusqu'à présent ! Ce qui démontre des tensions évidentes dans les services. 2 fiches rien que pour les géomètres et autres agents du SDIF. Lecture faite par Mme PERNOT des solutions apportées par la direction pour mettre fin aux désagréments divers rencontrés dans les services en raison de la période de travaux .

Fiche signalement Trésorerie Hospitalière et service Gestion 1^{er} Etage : ambiance thermique froide suite aux travaux aux 2^e et 3^e étages. Des paravents en polyanes ont été posés pour couvrir les escaliers. Un peu tardivement selon les représentants du personnel.

Fiche de signalement concernant le site Marmande : toilettes du 2^e étage bouchées et fuite au réfectoire rdc
Les agents techniques se sont déplacé plusieurs fois et un plombier doit intervenir.

Fiches concernant la Sécurité à l'accueil de la Cité Administrative Agen

Intervention des représentants de la CGT : L'alarme du coffre-fort de la Cité est en panne depuis plusieurs semaines, ce qui met en danger les agents et pourrait aboutir à un possible droit de retrait. Mme PERNOT a signalé le problème aux sociétés prestataires qui se renvoient la balle pour finaliser un devis malgré l'urgence. Dans l'attente, Mme PERNOT projette de transférer les fonds dans un autre coffre fort.

Les boutons d'alarme placés dans les box de réception du public sont reliés au bureau de l'inspecteur SIP, ce qui paraît insuffisant en cas de non présence de ce dernier dans ledit bureau. Demande de liaison directe avec l'entreprise de sécurité. Mme PERNOT indique qu'il suffit à l'agent confronté à un problème avec le public d'appeler l'Inspecteur sur son portable ou de relier l'alarme ailleurs que dans ce bureau. (« facile à faire devant un agresseur » soulignent ironiquement les représentants de la CGT...)

Fiches concernant le climat au sein du SDIF et chez les géomètres

Intervention d'un agent à titre d'expert pour la fiche RSST remontée par les services du SDIF visant à faire comprendre le mal être de services qui ont vu leurs missions s'accroître avec des moyens humains et matériels inopérants, voire absents. Il est précisé que l'application GMBI (Gérer Mes Biens Immobiliers) a créé des tensions inutiles auprès des contribuables qui ne savent que faire pour se conformer aux nouvelles règles et appellent en masse les services du SDIF qui ne peut répondre à leurs questions. Cette fiabilisation des bases à marche forcée met les agents du SDIF en difficultés face aux usagers. **Mme PERNOT indique :**

- avoir fait le nécessaire pour avec le national. Une solution sera proposée par paliers applicatifs successifs. La vision usager de GMBI doit être désormais possible. (Force est de constater que ce n'est toujours pas effectif!);
- l'affluence massive (demande de RDV et appels) suite à la relance des usagers : 1EDR + 1 agent de la direction pour traiter les e-contacts, mise en place de supports à partir de ce qui a été entrepris dans les autres directions, accueil sur RDV avec prévision de guichets dédiés et consignes au SIP sur les priorités de traitement à donner en cas de report des demandes vers leurs services. Une rencontre des responsables du SDIF et du SIP sera organisée.
- Pour les géomètres, la direction préconise un appui du secteur foncier mais a également conscience que, privés de leur outil d'organisation des travaux, un sentiment d'inutilité s'est installé alors qu'ils ne sont aucunement responsables de la situation. Mme PERNOT salue la réactivité des agents qui récupèrent parfois l'information en off directement auprès des collectivités. Elle a enfin conscience qu'il faudra assumer 6 mois de retard dans le travail dès que les applications seront redevenues fonctionnelles. Pour Mme PERNOT, la solution consiste en la simplification de l'ensemble des tâches avec un maximum de mutualisation de ce qui se pratique ailleurs.

Un palier du 5 avril concernant l'application GESLOC serait désormais disponible et le palier SURF est prévu pour fin avril.

Fiche concernant le climat au sein du SIP Départemental

Comportements inappropriés du chef de service du SIP : **Mme Pernot conteste** la rédaction de cette fiche qui mettrait en cause personnellement l'encadrant alors qu'il s'agit d'un domaine de compétence qui ne concerne que la direction. Pour celle-ci, le problème a été résolu par le changement de poste de l'agent concerné qui ne se trouve désormais plus confronté au chef de service.

Intervention des représentants de la CGT : Seul le poste a été modifié mais le traumatisme de l'agent est resté. Que comptez-vous faire pour le chef de service ? Quelle suite est envisagée ?

Mme PERNOT indique qu'elle a immédiatement déclenché une enquête administrative en interne face à la gravité des faits dénoncés mais que les comportements inappropriés du chef de service ne sont pas avérés et qu'il s'agissait à son sens d'un simple incident aujourd'hui réglé. Madame Pernot nous apprend qu'une fiche de signalement venant d'un cadre A envers certains agents avait aussi été envoyée à la direction. Seuls ces comportements d'agents envers

leur chef de service semblent avérés et qu'il conviendrait mieux pour tous de passer à autre chose avant que la situation ne dégénère davantage et finisse par se transformer en problème disciplinaire pour certains agents.

Intervention de M. ESPINAT qui rappelle que la CSAL-FS conseille désormais de porter son attention sur le seul collectif de travail. Mme PERNOT convient cependant qu'il existe sans doute un souci d'organisation qui touche le collectif et qui devra être solutionné.

Point 5 – Installation temporaire des postes de travail sur le site des Jacobins

Mme PERNOT présente les plans d'installation du SIE relocalisé au sein du département. Le service comprenant 25 agents sera réparti dans trois salles aménagées sur le site des Jacobins (dont une salle comprenant 10 agents dans la salle de réunions actuelle). Mme PERNOT précise que 8 contrôleurs arriveront le 17 avril prochain.

Question : pourquoi les communes ont réclamé ces services alors qu'elles ne proposent plus de les accueillir ?

Mme PERNOT explique que les communes n'ont présenté des dossiers qu'en termes d'attractivité et donc de capacité d'accueil (logement, crèches et écoles disponibles). La partie professionnelle relevant du ressort exclusif de la DDFIP. La direction aurait demandé l'autorisation de louer des locaux Avenue Jean-Bru (à qui ?) mais a essuyé un refus de la Centrale. Les AFIPA de la direction déménagent et seront rapprochés de leurs équipes. L'effet Télétravail sera également pris en compte pour la mise en place d'espaces partagés.

M. ESPINAT souligne que la logique de poste de travail est abandonnée au profit de celle de résidant et d'espace suffisant pour accueillir des agents dans de bonnes conditions (80 cm pour tout espace de circulation, 1,10 m entre l'arrière d'une chaise et le mur etc.) Il a relevé un problème de luminosité dans certains locaux mais la direction a reçu des crédits spécifique pour y faire face.

Point 6 – Questions diverses

- Places handicapés sollicités à proximité du bâtiment A – Mme PERNOT rappelle que les bâtiments de la Cité appartiennent à la Préfecture mais que la demande lui a été faite.

- Pneus crevés pendant les travaux de la Cité : Aucune indemnisation n'est prévue.

- **Intervention des représentants de la CGT :** Sentiment de manque de valorisation et de considération des Cadres A non encadrants face à l'évaluation actuelle essentiellement axée sur le management. Mme PERNOT rappelle qu'elle a donné des consignes claires aux évaluateurs de niveau RH1 et qu'à l'exception des vérificateurs qui n'encadrent pas d'équipe au sein des services mais à l'extérieur (Collaborateur spécialisé, contribuable, experts et collaborateurs comptable, avocats etc.), les non encadrants ne doivent pas être évalués en matière de management. La direction veillera scrupuleusement au respect de ces consignes au niveau RH2. Mme PERNOT prend également acte du malaise des A non encadrants et indique rechercher des solutions afin d'éviter des tensions inutiles au sein de la DDFIP.

- Demande d'une pointeuse au bâtiment A rejetée car Mme PERNOT a promis au Préfet de ne réaliser aucun trou dans les murs des locaux qui lui sont temporairement prêtés, y compris pour le SDIF qui doit y rester.

- Demande d'une seconde salle courrier pour le SIP, comme il en existe une jusqu'à présent. Refus de Mme PERNOT.

Évocation du mal être des agents du bâtiment A obligés de déménager 2 fois de suite en raison d'une nouvelle tranche de travaux accordé et du déménagement provisoire des agents des RDC et 1^{er} étage du bâtiment B.

Madame Pernot répond que c'est normal, tout le monde doit faire des efforts et que cela ne pose pas de réel problème.

Mme PERNOT précise que les dysfonctionnements liés aux travaux en cours doivent être remontés directement auprès des services de la direction qui est en contact permanent avec les entreprises.

De plus la déclaration d'achèvement des travaux n'est pas encore effectuée. Ces problèmes n'ont pas vocation à être discutés au niveau du CSAL-FS.

Les représentants de la CGT signalent quand même que les VMC et CTA du bâtiment A, nouvellement isolé par l'extérieur, ne sont pas encore fonctionnelles et qu'elles empêchent la circulation de l'air, ce qui constitue un risque identifié pour la santé des agents qui s'y trouvent logés. Mme PERNOT rappelle qu'il s'agit d'un bâtiment dont les travaux ne sont pas encore terminés mais qu'elle signalera le problème.

Les représentants de la CGT rappellent enfin que durant les phases de travaux, nombre d'agents ont été « invités » à télétravailler alors même que certains ne veulent pas entendre parler de télétravail ou ne disposent pas de locaux adaptés à leur domicile. Mme PERNOT rappelle qu'elle n'oblige personne et que ces agents peuvent très bien travailler à distance dans des locaux administratifs plus calmes. Certains agents comme les vérificateurs ne bénéficieront par ailleurs à l'avenir plus de bureau mais de simples salles de rencontre et s'ils ne peuvent travailler à leur domicile, Mme PERNOT les invite à être plus souvent en vérification.

Mme PERNOT termine en rappelant que les agents devraient être satisfaits des possibilités de télétravail qui constituent un plus et que c'est à ce prix que la direction a pu obtenir la réhabilitation de l'ensemble des locaux..

Les élus CGT en CSAL-FS

Patrice MARTIN - **Pascal VANGREVENINGE** - **Jean François DUCOS**
- **Sarah LIMOURI** - **Isabel MARQUES LETAO**

Email: cgt.ddfip47@dgfip.finances.gouv.fr

Site internet: <http://www.financespubliques.cgt.fr/47/>

Et sur Facebook : <http://www.facebook.com/CGT.Finances.Publiques.47/>

Ne reste pas seul : Adhère à la CGT !

Nom prénom :

Adresse administrative :

Grade : Echelon/Indice :

Mel : Temps partiel :

Date:..... Signature,



A renvoyer à : Case CGT DDFIP AGEN